



Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire
et des bibliothèques

- - -
Fédération syndicale unitaire

Comité technique paritaire académique du 25 mars 2008

Quelques éléments de compte rendu :

Le CTPA chargé d'examiner la répartition des suppressions de postes administratifs pour la rentrée prochaine s'est donc réuni ce mardi 25 mars à Amiens, sous la présidence du recteur.

La répartition académique des retraits d'emplois administratifs présentée par l'administration aux représentants du personnel est conforme à celle arrêtée à l'issue du groupe de travail du lundi 17 mars dernier. La liste précise est donc celle que nous avons publiée dans notre compte-rendu du GT ou en introduction de la pétition académique SNASUB/FSU et A&I/UNSA.

Cependant : nous avons appris en séance que le poste à supprimer en EPLE restant à déterminer concernerait un des lycées amiénois. En effet, le rectorat, en partenariat avec la Région de Picardie, redéfinit l'offre de formation du bassin amiénois au niveau des lycées. Cela **pourrait** avoir pour conséquence, à la suite de la restructuration pédagogique et spatiale de la Cité scolaire Amiens - Sud le transfert « administratif » de l'annexe hôtelière de Guyencourt (Lycée professionnel Edouard Gand) au Lycée de La Hôtoie, évoluant lui-même en lycée « Hôtellerie & Tourisme ». La suppression du poste pourrait donc accompagner le transfert des charges découlant de cette mesure de réorganisation (dixit l'administration).

En préalable à la présentation de la répartition académique des retraits, nous avons lu le texte de la pétition unitaire SNASUB/A&I et remis au recteur 660 signatures déjà collectées. Alors que la pétition ne circule réellement que depuis une petite semaine, nous avons déjà centralisé plus de 700 signatures, surtout de personnels administratifs, mais pas seulement : des enseignants, des personnels techniques, des infirmières, des assistantes sociales...

Nous avons ensuite précisé que ces suppressions étaient complètement aberrantes, du point de vue du service public.

Elles découlent d'un postulat idéologique récurrent depuis plusieurs années qui conduit ce gouvernement Fillon à détruire l'emploi public pour – dit-il – réduire les déficits.

[Ce qui ne l'empêche pas, dans le même temps de diminuer fortement les recettes de l'Etat en « adoucissant » les effets de l'ISF (impôt sur la fortune) : coût estimé pour le budget de l'Etat à 600 millions d'euros pour l'abaissement du bouclier fiscal de 60% à 50%. Et à 500 millions d'euros pour l'augmentation de l'abattement fiscal (de 20 à 30%) sur la résidence principale des contribuables ISF, ainsi que pour leurs éventuels dons à des fondations ou investissements dans des PME.]

Ces suppressions de postes percutent de plein fouet le fonctionnement du service public. Dans les services académiques, les ponctions successives depuis 2004 ne permettent plus de toucher les inspections académiques tant les marges de manœuvre sont inexistantes. Conclusion, le rectorat absorbe près des 2/3 des retraits du programme « soutien ».

En EPLE, sont touchés en majorité des établissements sièges d'agences comptables ou bien des « petits collèges » qui voient leur dotation théorique passer de 3 postes à 2,5. Nous avons indiqué que descendre sous le seuil de 3 emplois administratifs dans un EPLE c'était descendre sous le « minimum vital » pour pouvoir fonctionner correctement et

permettre aux services administratifs d'absorber l'ensemble de la charge de travail qui s'est par ailleurs alourdie ces dernières années.

D'ailleurs, la mobilisation des personnels de direction de la fin de l'année 2006 (manifestation à plusieurs milliers devant le ministère) avait permis aux EPLE de ne pas être touchés par les suppressions 2007. Les chefs d'établissements avaient signé un texte avec le ministère censé garantir des moyens humains permettant d'assumer le pilotage et la charge administrative des EPLE, quitte à en diminuer le nombre.

[Il faut croire que ce gouvernement n'a pas cru bon de respecter la signature du ministre précédent ou bien que son sens des économies l'a conduit à supprimer son abonnement au BOEN.]

Nous avons également lu le courrier des personnels du Lycée Jules Uhry de Creil contestant le retrait d'un poste à la rentrée prochaine. Monsieur GERIN, secrétaire général d'académie a indiqué qu'il recevrait une délégation des personnels de cet établissement très prochainement.

A l'issue de la discussion, un vote a eu lieu, dont l'issue fut bien sûr sans surprise : les représentants des personnels (FSU, UNSA et FO) ont voté contre les suppressions et la répartition académique, les représentants de l'administration ont voté pour.

En guise de conclusion (1) : à l'issue de ce CTPA, le recteur va notifier aux chefs de service (IA et CIO) ou d'EPLA les retraits d'emplois. Ceux-ci vont devoir indiquer au recteur la catégorie des emplois à supprimer et éventuellement les personnels concernés. Rappelons que c'est **la règle du dernier arrivée dans l'affectation et la catégorie de l'emploi concerné ou du volontaire** qui s'applique dans le cadre d'une mesure de carte scolaire (MCS). Cela devrait être rappelé d'ailleurs dans le courrier que le recteur ne manquera pas d'adresser aux personnels touchés. Il faut être vigilant sur ce point car cela a des conséquences sur la mesure de réaffectation.

En guise de conclusion (2) : il faut continuer à faire signer la pétition le plus largement possible, en l'élargissant à l'ensemble de la communauté éducative. Nous proposons que les signatures continuent d'être adressées au recteur, mais également à chaque parlementaire de l'académie ainsi qu'au ministre de l'éducation nationale. L'objectif : montrer que ces mesures rencontrent notre opposition et notre réprobation au nom de la qualité du service public et de nos conditions de travail, montrer que nous, personnels administratifs, faisons partie intégrante du paysage de l'éducation nationale. Et montrer enfin que nous sommes mobilisés pour le présent et l'avenir de notre filière, de nos métiers et du service public d'éducation.

Philippe Lalouette,
secrétaire académique du **SNASUB/FSU**
et représentant **FSU** au Comité technique paritaire académique